

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

Séance du 15 février 2023

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER

VENDRENNES : Roseline PHILIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

- **08. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Communauté de communes du Pays des Herbiers impactant le tableau des effectifs.



- Emploi temporaire :

Dans le cadre des demandes d'emplois saisonniers et temporaires du service tourisme, il s'avère que le besoin peut dépasser la durée réglementaire des besoins saisonniers (6 mois). Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer le recrutement sur la base d'un accroissement temporaire d'activités (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique), aux conditions suivantes :

	GRADE OU MISSION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DATE RECRUTEMENT
Office de tourisme	1 poste d'agent d'accueil de l'office sur le grade adjoint animation	35h	03/04/23 au 05/11/23

La demande est justifiée par le surcroît d'activités lié à la saison touristique en période d'ouverture du Puy du Fou.

- Emplois saisonniers :

Chaque année, la Communauté de communes recrute un certain nombre d'agents pendant la période estivale destinés au remplacement d'agents en congés annuels et au renfort de certains services qui ont une activité estivale particulière.

Les besoins en emploi saisonnier sont les suivants :

	GRADE OU MISSION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DATE RECRUTEMENT
Office de tourisme	1 point information Puy du Fou sur le grade adjoint d'animation	31h	9 semaines Du 01/07 au 31/08
	2 postes point itinérant sur le grade d'adjoint d'animation	30h	9 semaines Du 01/07 au 31/08
	1 poste point information Mouchamps sur le grade d'adjoint d'animation	26h	9 semaines Du 03/07 au 27/08
		8h	2 semaines (juin) et 2 semaines (septembre)
	1 poste point information Les Epesses sur le grade d'adjoint d'animation	24h	9 semaines Du 03/07 au 27/08
		7h	4 semaines (juin) et 1 semaine (septembre)



	GRADE OU MISSION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	DATE RECRUTEMENT
Espaces publics et logistique	1 Agent d'entretien – adjoint technique	35h	1/07 au 31/08

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le budget principal,
Vu l'avis favorable de la commission Finances/Administration Générale du 07 février 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 08 février 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

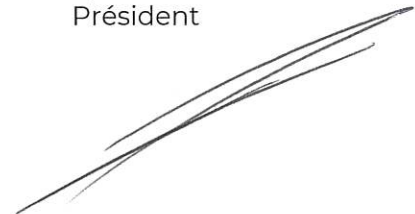
- modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget principal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2023
Publié électroniquement le : 16 FEV. 2023

